L'Observatoire

Schéma Départemental des Services aux Familles
de la Haute-Garonne

2016/2019

ÉDITION 2020 - DONNÉES 2018

les SERVICES aux FAMILLES
Schéma départemental de la Haute-Garonne

Les partenaires signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) se sont accordés sur l'opportunité de créer un observatoire départemental des services aux familles afin de finaliser et partager les données relatives à la petite enfance et à la parentalité à l'échelle de la Haute-Garonne.

L'observatoire a été créé en 2017. Il comprend les membres du Conseil départemental de la Haute-Garonne, de la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne, de la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Sud et de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Garonne.

Ce second livret est le résultat des travaux réalisés dans ce nouveau cadre partenarial. Il a vocation à retracer les évolutions majeures observables en 2018 dans le cadre du champ de la petite enfance et du soutien de la parentalité.

Rupture de série

A compter de 2018, la production des bases statistiques relatives aux bénéficiaires de prestations légales en Caf a été réformée. Les données du mois de droit de décembre sont observées avec un recul de 6 mois (données définitives) au lieu de 2 mois (données semi-définitives). Cette modification apporte une fiabilité statistique accrue. Cependant, ceci est de nature à engendrer des ruptures de séries et donc à rendre impossible la comparaison avec certaines données 2017.

→ DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Une part plus faible de familles allocataires qu'au niveau national

Au 31 décembre 2018, la Haute-Garonne compte **142 066 familles allocataires** enregistrées à la Caf. Ces familles représentent 45% des foyers allocataires du département contre 53% pour la France Métropolitaine.

La tendance à l'augmentation du nombre de familles allocataires observée entre 2014 et 2017 (+3%) ne pourra être confirmée qu'à la diffusion du millésime 2019. Les familles allocataires représentent 68% des 210 213 familles (au sens de la Caf) recensées par l'INSEE[1] en 2016 sur le département de la Haute-Garonne. Cette représentativité varie en fonction de l'âge des enfants, elle est respectivement de 95% et de 91%, pour les enfants de moins de 3 ans et ceux âgés entre 3 et 5 ans.

La MSA dénombre quant à elle **2 727 familles allocataires.**

Nombre de familles allocataires en Haute-Garonne

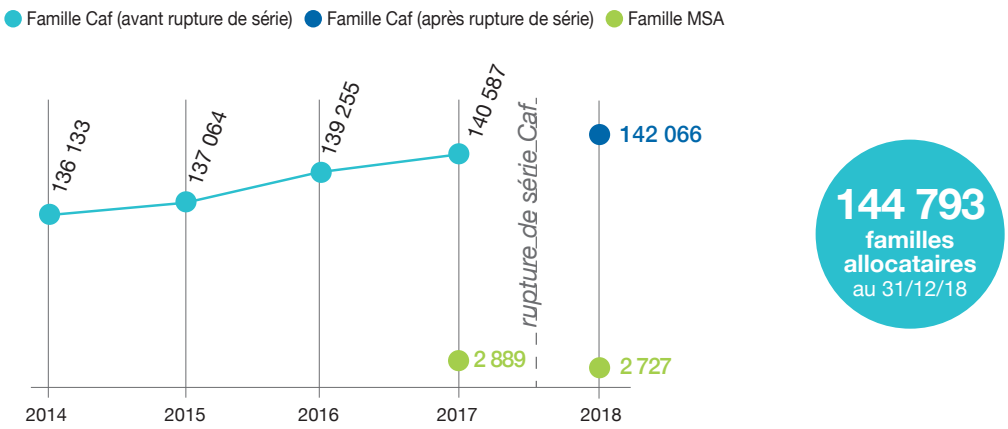

Source : Caf de la Haute-Garonne - BCA

Une concentration de familles dans Toulouse et sa première couronne

En 2018, **près d'un tiers des familles allocataires de Haute-Garonne réside à Toulouse (43 921) et dans sa première couronne**, Colomiers arrivant en deuxième position (4 384) et Tournefeuille en troisième (3 076). Plus éloignée géographiquement de la métropole toulousaine, la ville de Muret compte 2 782 familles allocataires.

Enfin, on trouve également deux polarités aux extrémités Sud (Saint-Gaudens) et Est (Revel) du département avec respectivement 1 134 et 862 familles allocataires.

Les familles MSA sont installées pour 30% sur Toulouse Métropole. Les autres familles, 60%, représentent entre 1 à 9% de la population des territoires.

Des territoires spécialisés ?

L'évolution des dernières décennies a conduit à des géographies de ménages différenciées et donc à des profils de territoires marqués si l'on considère par exemple quatre grands types : les personnes seules, les couples sans enfant, les couples avec enfant(s) et les familles monoparentales. La typologie suivante, établie grâce à des indices de spécificité, permet de construire un portrait global des territoires au regard de la structure des ménages qui y vivent. Ces résultats soulignent la prégnance des familles monoparentales dans le Nord, le long du bassin méditerranéen et dans les Dom. Ils permettent également de montrer l'importance des personnes vivant seules dans les centres urbains et dans les territoires ruraux ainsi que celle des familles avec enfant(s) dans les territoires périurbains.

Source : Géographie des ménages, fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2019, publication de la CGET.

1- Famille monoparentale composée d'un homme ou d'une femme avec un enfant de moins de 25 ans et couple avec au moins un enfant de moins de 25 ans

Une majorité de familles en couple

La distribution des typologies familiales du département et celle du département hors Toulouse sont proches : la **typologie familiale dominante** est celle du **couple avec deux enfants**, dont la part, parmi les allocataires, atteint 40% pour la Haute-Garonne et 44% pour le département hors Toulouse. 66% des familles MSA sont en couple.

Près d'une famille sur trois (30%) du département est une famille monoparentale (soit 42 948 familles) à l'identique du niveau national.

La part des familles nombreuses avec 3 enfants ou plus est, elle, inférieure dans le département avec 19 % contre 23 % au niveau national.

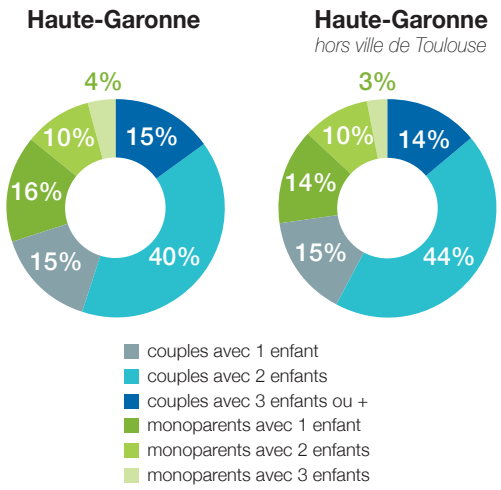

Source : Caf de la Haute-Garonne - BGA 2018

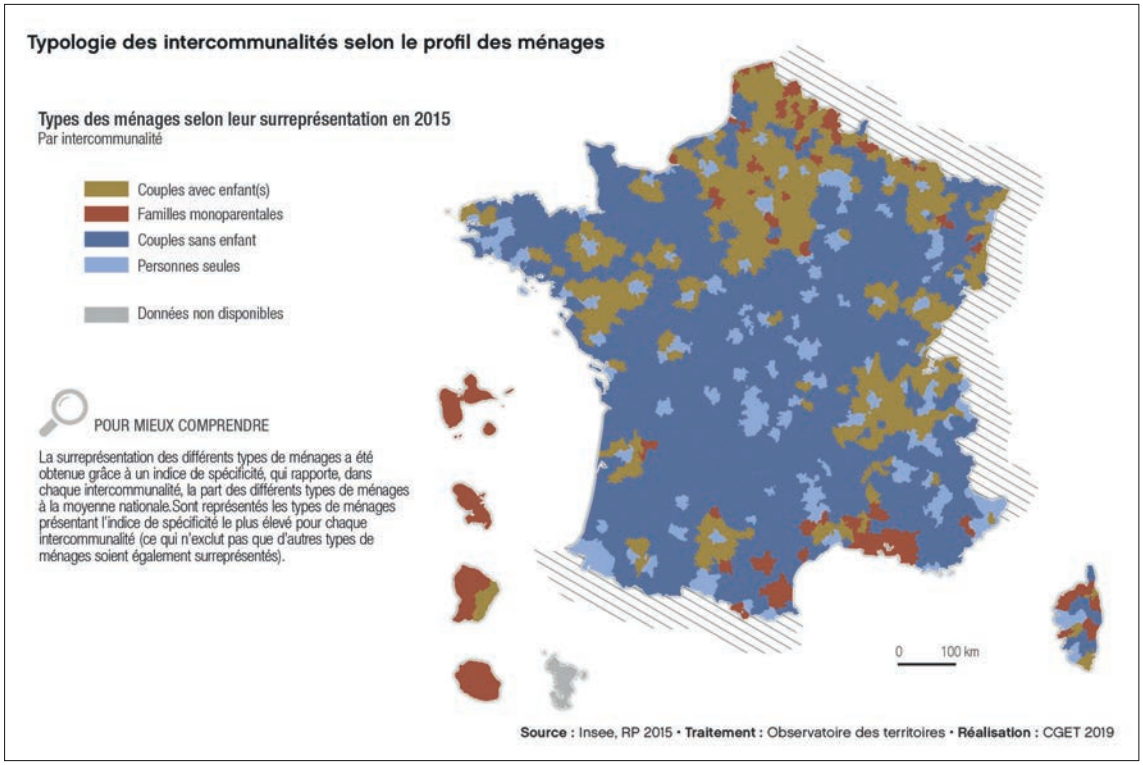

Préoccupations et attentes des familles nombreuses ayant 3 enfants ou plus

"Quel que soit le nombre d'enfants, les parents sont très majoritairement satisfaits de leur vie de famille. Avoir plusieurs enfants permet avant tout de développer la solidarité dans la fratrie et de s'épanouir personnellement. Les difficultés quotidiennes sont partagées par tous, mais elles sont plus prononcées et plus fréquentes au sein des familles nombreuses. Elles se situent principalement au niveau de la gestion du budget et de la conciliation vie familiale / vie professionnelle. Pour y faire face, les parents adaptent leur activité professionnelle et peuvent compter sur l'aide financière et le soutien de leur famille. Les familles nombreuses estiment avoir une mauvaise image au sein de la société actuelle. Elles ont une bonne perception des dispositifs de politique familiale qui leur sont destinés mais souhaiteraient, en priorité, une revalorisation des allocations familiales."

Source : enquête de l'observatoire départemental des familles de l'UDAF 31, mené en 2017 dans le cadre d'un partenariat avec la Cnaf, auprès de familles ayant 3 enfants ou plus.

Le taux d'activité des familles diminue avec la présence de jeunes enfants au foyer

En 2018, le taux d'activité des parents d'enfants de moins de 3 ans se stabilise (53,8% contre 53,9% en 2017). Le taux d'activité des familles dont les enfants sont plus âgés (3 à 5 ans) est quant à lui en légère hausse, +1 point entre 2017 et 2018 (59%).
Le taux d'activité des familles avec enfants de moins de 3 ans varie fortement selon les territoires. Les taux les plus faibles se situent dans les communautés de communes de Cœur et Côteaux du Comminges (45%), Toulouse Métropole (48%) et celle de Lauragais Revel Sorézois (51%). A l'opposé, les taux les plus élevés se retrouvent dans les communautés de communes des Coteaux du Girou et des Coteaux de Bellevue (71%).
64% des familles MSA sont composées d'au moins un parent actif.

Les familles à bas revenus représentent plus du quart des familles allocataires

Après avoir connu une progression de 3,5 points entre 2009 et 2015, on constate un infléchissement de la part des familles à bas revenus parmi les familles allocataires depuis 2016. Cette tendance restera à confirmer avec la livraison des données du millésime 2019 (rupture de série). En 2018, plus de la moitié des familles allocataires à bas revenus sont des familles monoparentales (54%).

Part des familles à bas revenus parmi les familles allocataires

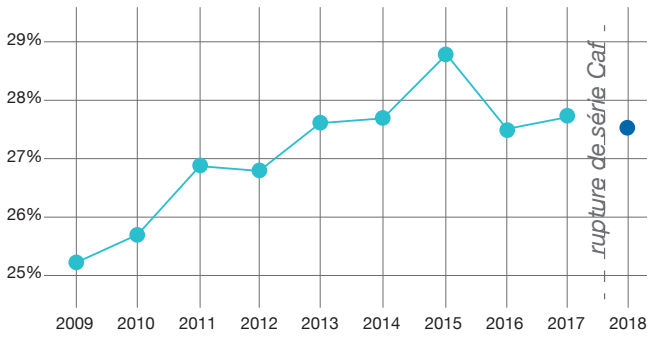

Source : Caf de la Haute-Garonne - BCA

Malgré une importante redistribution, un tiers des familles monoparentales reste pauvre

"En Occitanie, une famille sur quatre ne comprend qu'un seul parent, le plus souvent une femme. La région se situe au troisième rang des régions où la part des familles monoparentales est la plus importante, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse. Les monoparents doivent composer avec des contraintes financières et organisationnelles plus grandes que les couples avec enfants : il s'agit de subvenir aux besoins de la famille avec une seule source de revenu, et de réussir à concilier vie privée et vie professionnelle en l'absence de l'autre parent. Les difficultés rencontrées sur le marché du travail, notamment par les mères isolées, exposent les familles monoparentales à davantage de précarité. Celles-ci bénéficient alors d'une importante redistribution : les prestations sociales, notamment allocations logement et minima sociaux, permettent de réduire très significativement le nombre de familles monoparentales pauvres. Malgré la redistribution, un tiers d'entre elles vit encore sous le seuil de pauvreté."

Insee Analyses Occitanie n°84, paru le 7/11/2019

Un taux de natalité en baisse

Depuis 2011, la Haute-Garonne a un taux de natalité supérieur à celui de la France Métropolitaine même si en 2016 cet écart s'est réduit.
A l'image de la situation nationale, on constate sur le département une baisse significative du taux de natalité depuis 2014.
En 2018, le taux départemental est de 11,6‰, contre 11,3‰ au niveau national et 9,9‰ à l'échelle de la région Occitanie.

Taux de natalité en Haute-Garonne
11,6 ‰

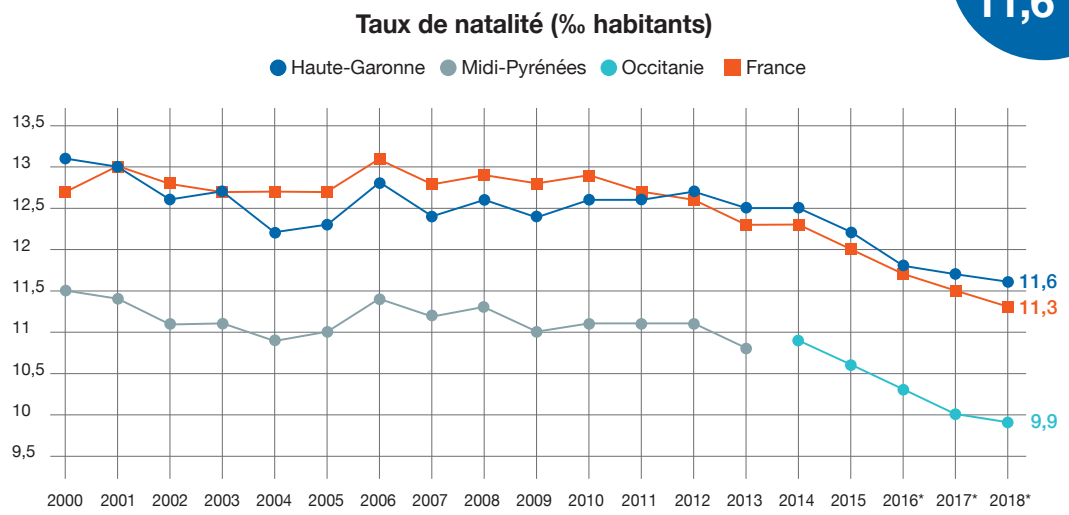

Source : INSEE-Etat civil, estimation de la population.
**données provisoires.*

Une diminution des naissances qui se stabilise

En 2018, **15 965 enfants sont nés en Haute-Garonne.** Ce nombre est relativement stable par rapport à 2017 (- 0,4%) après deux années de diminution plus marquées en 2015 et 2016 (respectivement - 1,7% et – 2%). Pour la quatrième année consécutive, la diminution se poursuit au niveau national avec -1,4% entre 2017 et 2018.
La tendance à la stabilisation est à relativiser selon les territoires : la diminution la plus marquée concerne la communauté des communes Cœur de Garonne (-17%) alors que la communauté de communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais connait une forte hausse des naissances enregistrées sur son territoire (+11%).
Il est également à noter que la ville de Toulouse, qui concentre 43% des naissances du département, connait également une légère hausse du nombre de naissances entre 2017 et 2018 (+3%).

15 965
enfants nés en Haute-Garonne en 2018

Naissances domiciliées en Haute-Garonne en 2018

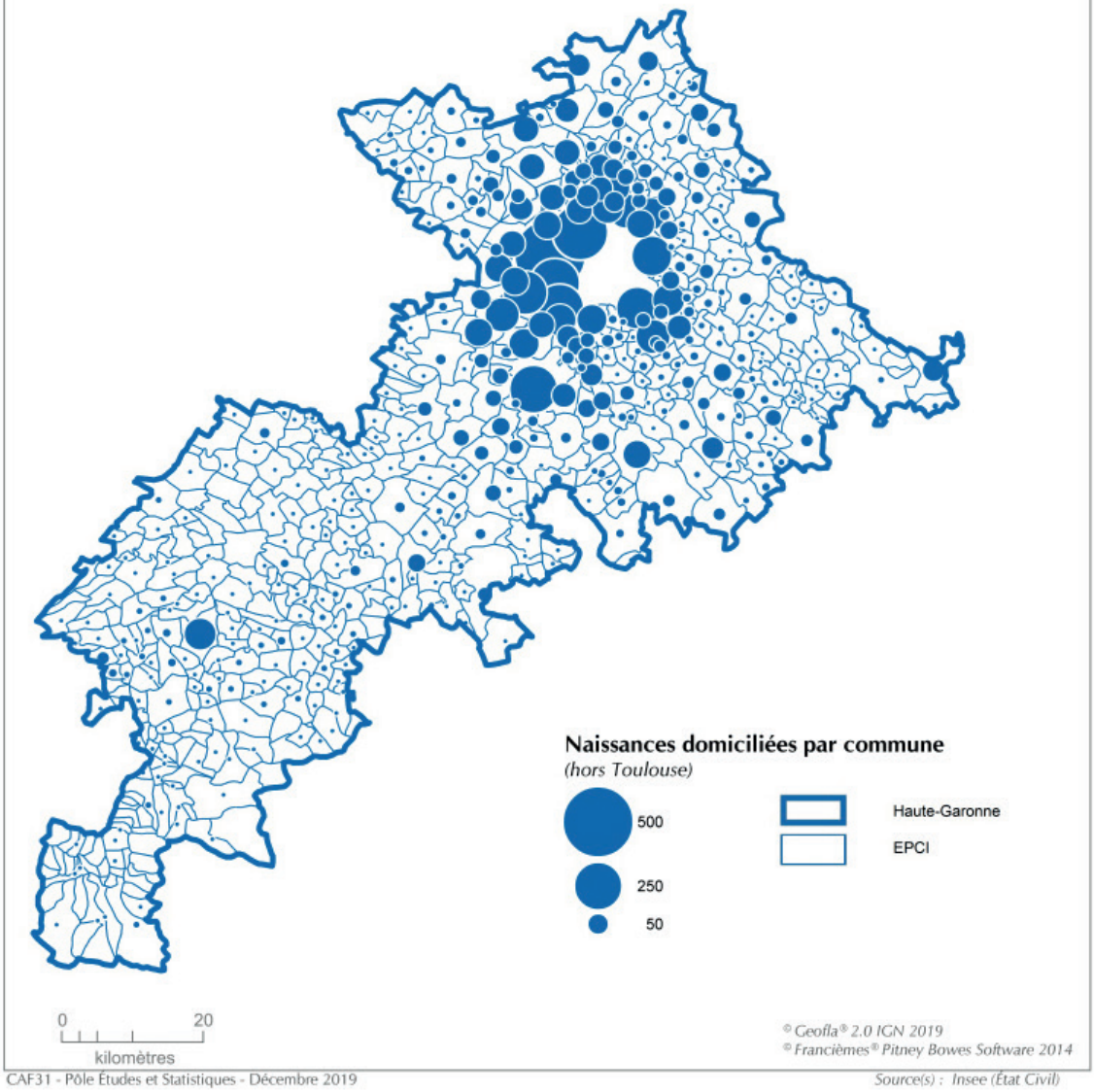

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - Décembre 2019

Source(s) : Insee (État Civil)

La baisse des naissances *est en partie due à la diminution du nombre de femmes aux âges où elles sont les plus fécondes (de 20 à 40 ans), et cela depuis le milieu des années 1990. Leur fécondité diminue aussi et reste en 2018 le principal facteur expliquant la diminution du nombre des naissances.*

L'indicateur conjoncturel de fécondité s'établit à 1,87 enfant par femme en 2018. Il recule depuis quatre ans, mais la baisse ralentit. Il retrouve son niveau de 2002. La France reste encore en 2016 le pays le plus fécond de l'Union Européenne.

Source : Insee

Un nombre d'enfants d'allocataires de moins de 3 ans en baisse

Entre 2014 et 2017, le nombre d'enfants d'allocataires de moins de 3 ans a diminué de 3,5%. Cette tendance restera à confirmer à la livraison des données 2019. A l'opposé, on note une augmentation constante des enfants de 3 à 5 ans. Les effectifs pour ces 2 tranches d'âges se retrouvent ainsi quasiment similaires en 2018, soit **43 974 enfants** de moins de 3 ans et **43 458 enfants** de 3 à 5 ans. **951 enfants** de moins de 3 ans et **490** de 3 à 5 ans en MSA.

Enfants d'allocataires par tranche d'âge

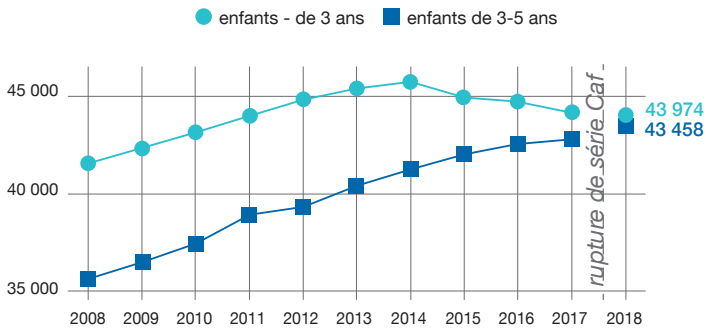

Source : Caf de la Haute-Garonne - BCA

44 925
enfants
de - de 3 ans
en 2018

La population des enfants âgés de moins de 6 ans poursuit la baisse amorcée en 2012

Au 1er janvier 2018, la France (y compris Mayotte) compte 4,6 millions d'enfants âgés de moins de 6 ans et 2,2 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans. La baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans amorcée en 2012 se poursuit. De même, le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminue depuis 2011. Entre le 1er janvier 2017 et le 1er janvier 2018 le nombre d'enfants âgés de moins de 6 ans a baissé de 78 000 (soit -1,5 %) et celui des moins de 3 ans de 50 000 (soit -2,1 %).

Source : L'accueil du jeune enfant en 2017, rapport 2018 de l'Observatoire national de la petite enfance : Onape

Nombre d'enfants de moins de 3 ans et de moins de 6 ans (en millions)

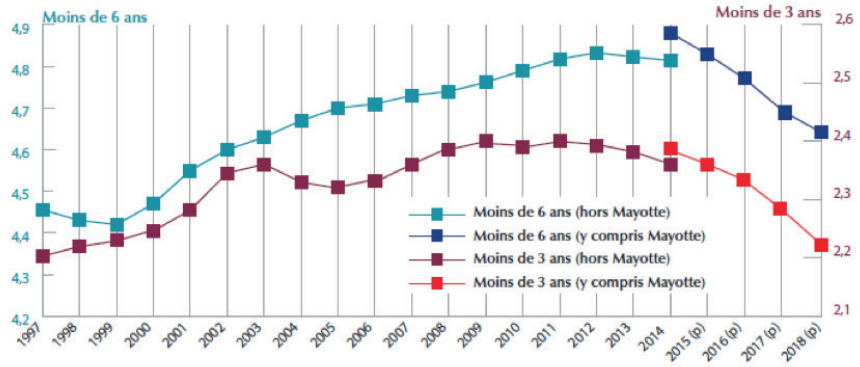

Source :
Insee - estimations de populations et statistiques de l'état civil, résultats provisoires pour les années 2016, 2017 et 2018.

Champ :
France entière (avec ou sans Mayotte).

Répartition des enfants de moins de 3 ans en Haute-Garonne en 2018

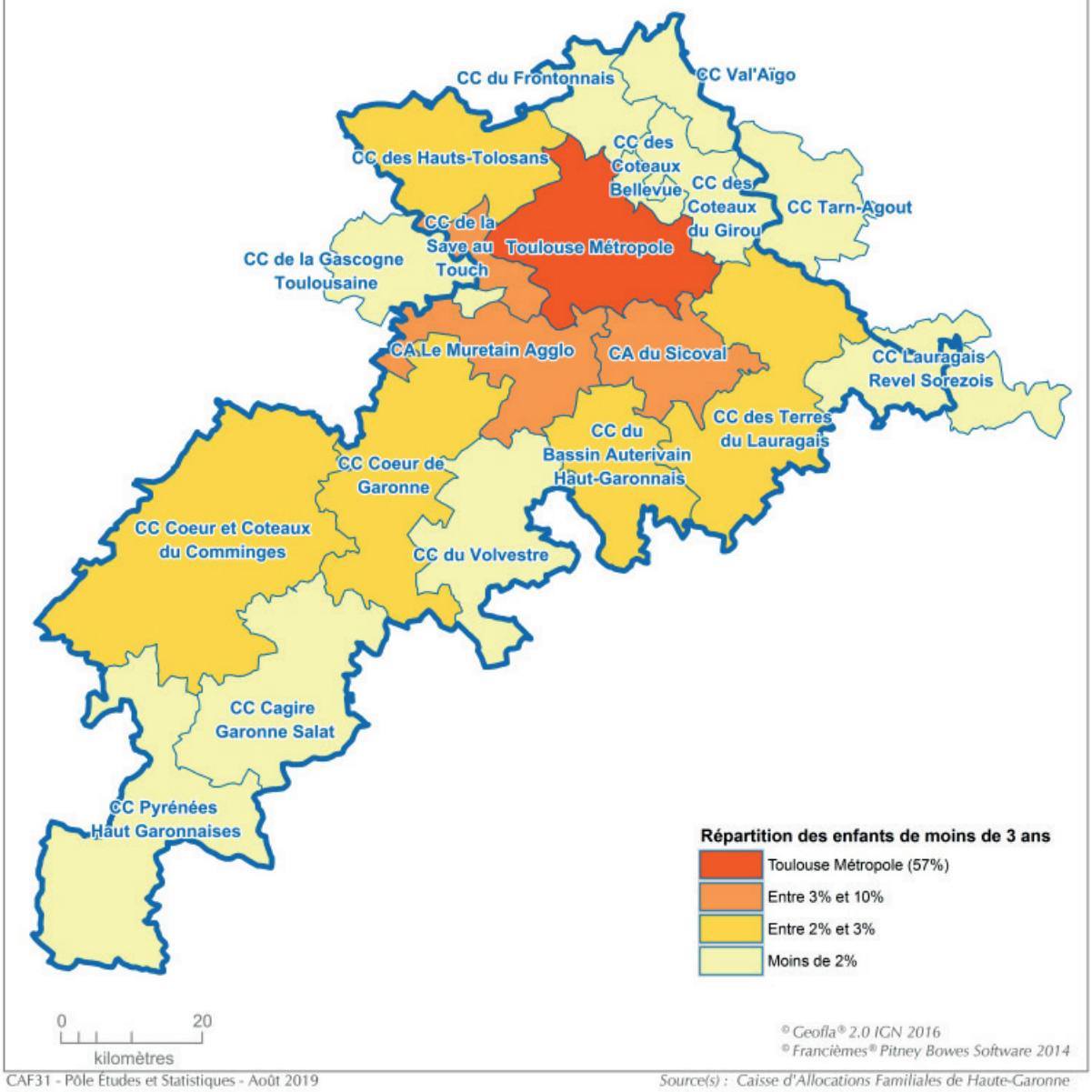

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - Août 2019

Source(s) : Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne

Une augmentation significative du nombre d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)[2]

Après une hausse de 64% du nombre d'enfants bénéficiaires de l'Aeeh entre 2014 et 2017, cette tendance semble se poursuivre en 2018 avec **10 966 enfants bénéficiant de cette allocation** (dont 11% ont moins de 6 ans). 137 enfants bénéficiaires supplémentaires dépendent de la MSA.

Les 10 966 enfants recensés par la Caf vivent au sein de 10 073 familles allocataires dont 34% sont monoparentales.

Ces enfants résident principalement dans les communes proposant des structures d'accueil pour les enfants en situation de handicap. Ainsi, Toulouse Métropole rassemble près de la moitié des enfants bénéficiaires de l'AEEH (60% des moins de 6 ans), les communautés d'agglomération du Muretain et du Sicoval, 1 129 et 659 enfants.

Hébergement des enfants handicapés en Haute-Garonne en 2018

Source : Insee, Base permanente des équipements (Bpe)

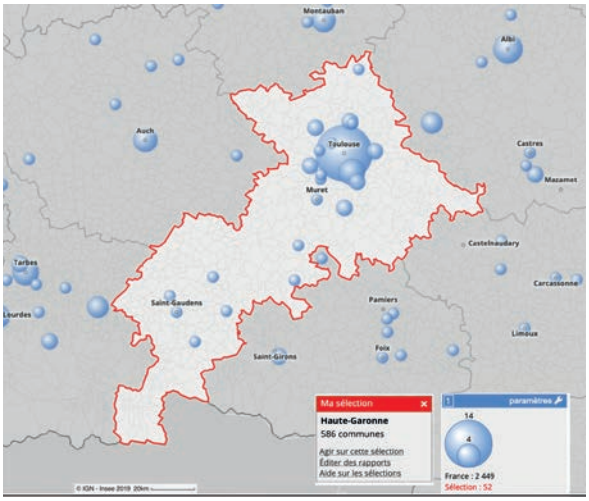

11 099 enfants bénéficiant de l'AEEH

Nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH en Haute-Garonne en 2018

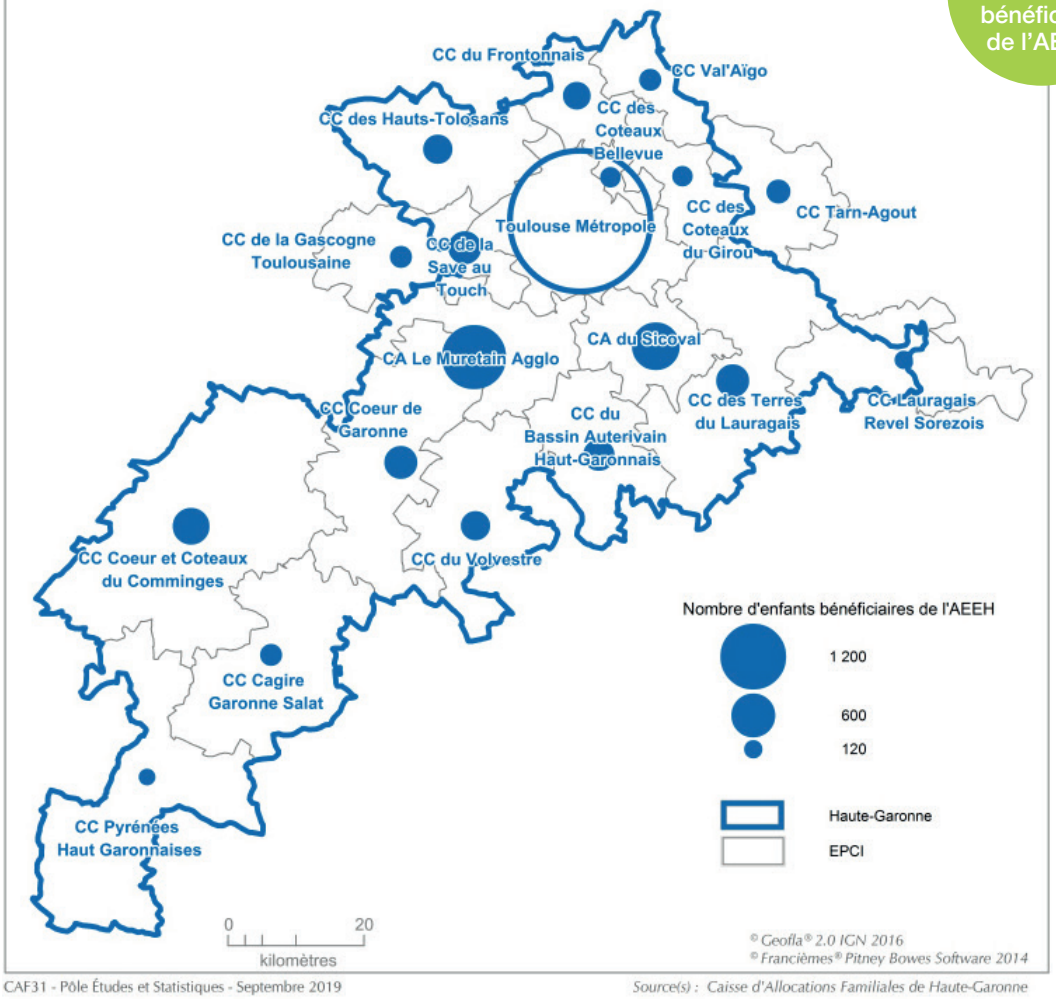

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - Septembre 2019

Source(s) : Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne

2- jusqu'à 21 ans

→ PETITE ENFANCE

La mise en œuvre de la recomposition des territoires issue de la Loi NOTRe est intervenue en 2017. La compétence petite enfance est majoritairement reprise par les nouvelles intercommunalités. Trois d'entre elles n'ont pas pris cette compétence : celle-ci est prise, soit à l'échelle communale pour Toulouse Métropole et la communauté de communes de la Save au Touch, soit de manière partielle pour la CC Coteaux du Girou (Ram uniquement).

Intercommunalités ayant pris la compétence Petite Enfance au 1er janvier 2019

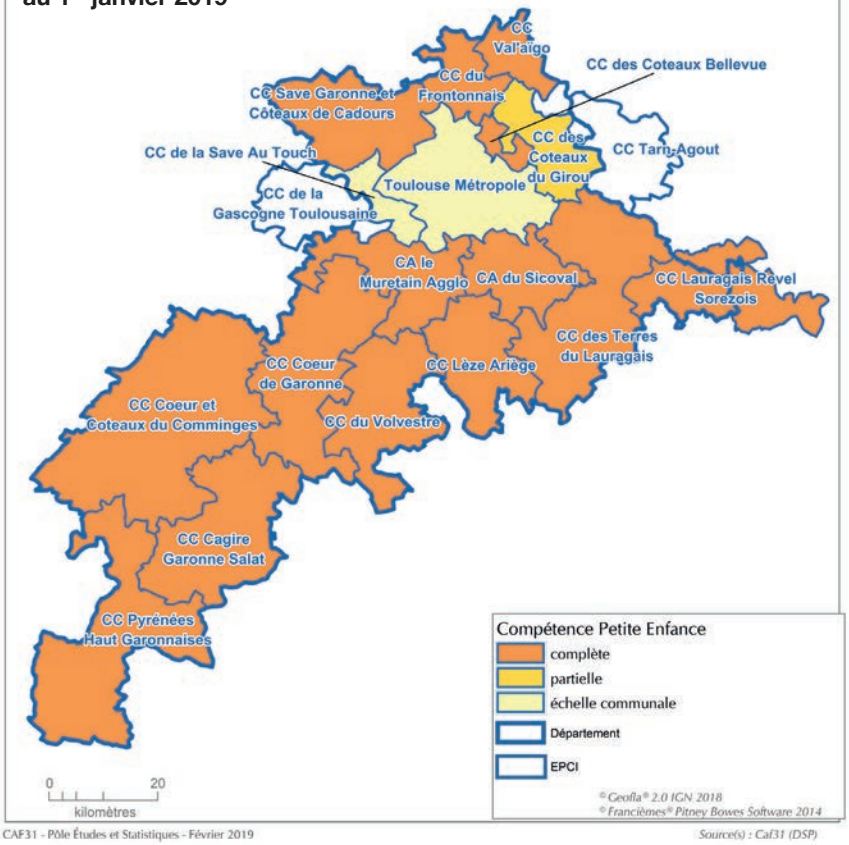

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - Février 2019 Source(s) : Caf31 (DSP)

Un taux de couverture de plus de 61% en Haute-Garonne

Depuis 2016, le taux de couverture du département est calculé par l'Observatoire national de la petite enfance (Onape). Il intègre le nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés et prend en compte l'offre individuelle calculée sur le nombre d'agrément au lieu du nombre de bénéficiaires du CMG (Complément du mode de garde) comme avant.

En 2017, **le taux de couverture des enfants de moins de 3 ans** concernant les modes d'accueil atteint **61,5%**, soit +3,8 points par rapport à 2016. Il se répartit de la sorte :

- **34,5%** des enfants sont couverts par un accueil individuel ;
- **25%** des enfants sont accueillis en accueil collectif ;
- **2%** des enfants de moins de 3 ans scolarisés.

taux de couverture **61,5 %**

Par ailleurs, 11% des enfants sont gardés par leur parent bénéficiant de la PrePaRe à taux plein.

Les zones les plus couvertes en matière d'offre petite enfance en Haute-Garonne sont la communauté de communes des Coteaux de Bellevue avec 77 %, suivie de la communauté de communes des Coteaux du Girou (76%), et le Sicoval (72%). On note un écart de 27 points entre l'intercommunalité la plus couverte 77% et celle la moins couverte avec 40%.
Ce taux de couverture par territoire reflète généralement le taux d'activité des familles qui varie entre 45 % et 73 % pour l'ensemble des communautés de communes du département.
Par exemple, la communauté de communes du Cœur et Coteaux du Comminges se caractérise par un taux de couverture inférieur à 50 % avec un taux d'activité des familles avec enfants de moins de 3 ans de 46 %.

Dans Toulouse métropole, 18 communes ont un taux de couverture supérieur à 70 %.
Sur ce territoire des écarts de taux de couverture importants (de 50 % à plus de 100%) sont également constatés. Ces écarts sont encore plus marqués dans la communauté de Communes des Côteaux du Girou.
Dans cette analyse, il convient de prendre en compte les déplacements professionnels des parents qui peuvent utiliser des modes d'accueil qui ne sont pas situés dans leur commune d'habitation mais sur une commune de leur intercommunalité qui leur propose une offre d'accueil plus complète (accueils individuel et collectif).

Taux de couverture petite enfance par intercommunalité en 2017

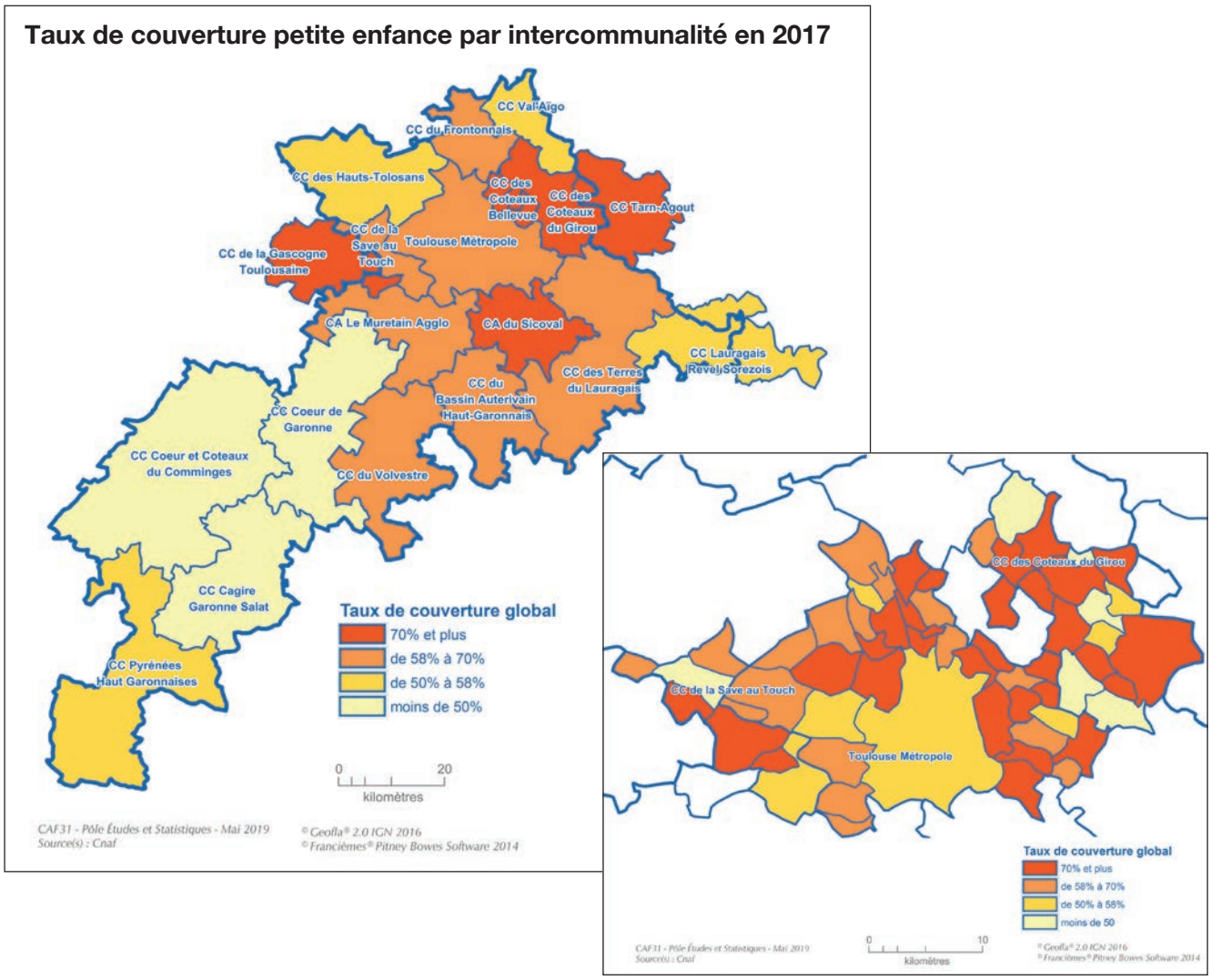

→ ACCUEIL COLLECTIF

13 241
places disponibles en EAJE

Une augmentation du nombre de places en Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)

En 2018, **13 241 places** sont disponibles dans **402 équipements d'accueil des jeunes enfants** (EAJE).
Ce nombre est en constante augmentation depuis 2014.
Les micro-crèches se développent en Haute-Garonne avec 29 établissements en 2018 offrant 289 places. Elles sont principalement situées autour de Toulouse, la moitié est en gestion privée à but commercial.

Type de gestionnaire pour 2018

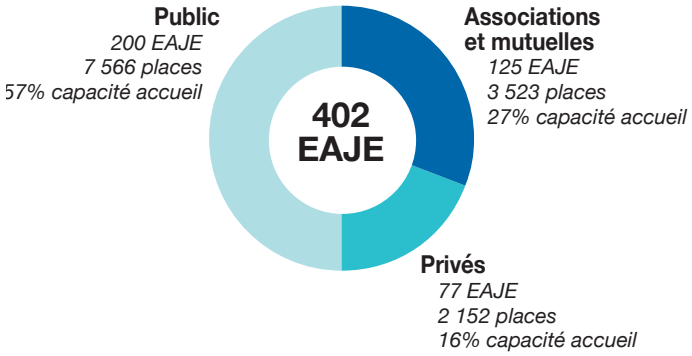

Source : Conseil départemental de la Haute-Garonne - PMI2018

Une prise en compte des familles vulnérables dans l'accueil des enfants

(décret n° 2006-1753, circulaire Caf 2011/105)

33 % des enfants accueillis en structure collective vivent dans des familles bénéficiaires d'un tarif horaire inférieur à 1€ de l'heure. Ce taux est de 50% pour les familles de la MSA.

Enfants accueillis

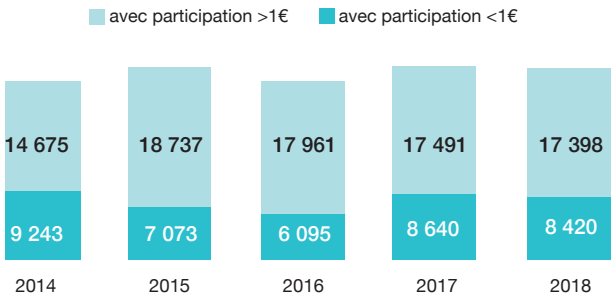

ource : Caf de la Haute-Garonne - Sias AFC
onnées issues de la déclaration des EAJE en 2018

Une augmentation des bénéficiaires de l'AEEH accueillis dans un EAJE

En 2018, **211 enfants** bénéficiaires de l'AEEH ont été **accueillis dans un EAJE**, soit 11 % de plus qu'en 2016.

121 829 heures d'accueil en 2018

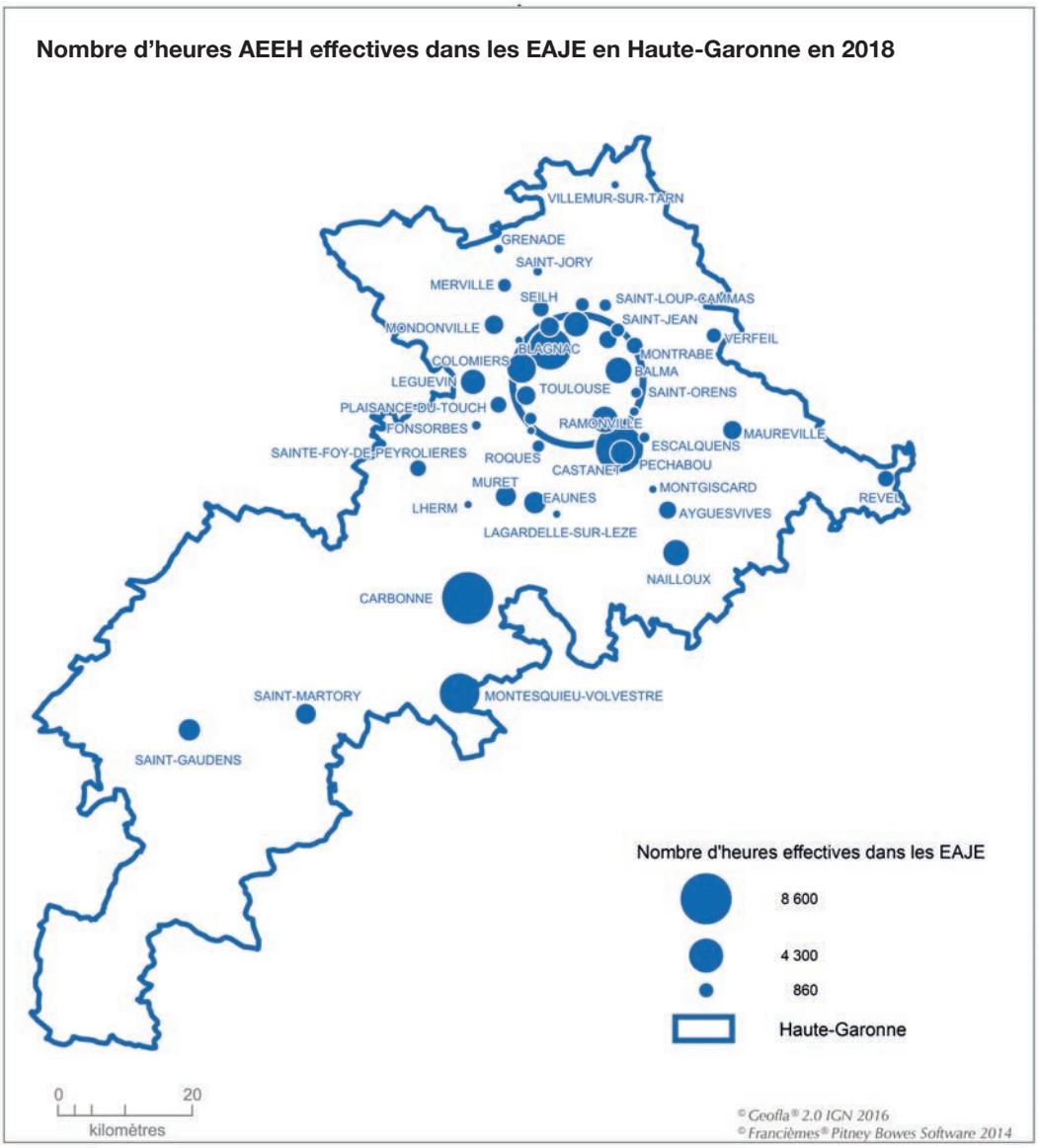

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - Septembre 2019

Source(s) : Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne

→ ACCUEIL INDIVIDUEL

22 727
places

Une baisse du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s agrées en 2018

En 2018, **7 786 assistant(e)s maternel(le)s** sont agréé(e)s par la PMI (pour des enfants âgés de 0 à 18 ans) pour **22 727 places**. La diminution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s en exercice observée depuis 2013 se poursuit entre 2017 et 2018 (- 3 % sur cette dernière année). La baisse du nombre des assistant(e)s maternel(le)s s'explique principalement par une baisse des 1ères demandes d'agrément et des non renouvellements à la demande de l'assistant(e)s maternel(le)s. Cela se ressent sur le nombre de places qui baisse de 1% (269 places). Cette diminution du nombre d'assistant(e)s maternel(le)s en exercice s'inscrit dans un contexte multifactoriel : la baisse du nombre de naissance, le recul simultané du nombre de parents employeurs, mais aussi le vieillissement des assistantes maternelles (plus de départ que d'entrée dans la profession). Cette baisse est également à rapprocher de celle du nombre de familles ayant perçu le complément de libre choix de mode de garde (CMG) pour le recours à un(e) assistant(e) maternel(le).

Évolution du nombre et de la capacité d'accueil des assistant(e)s maternel(le)s entre 2015 et 2018

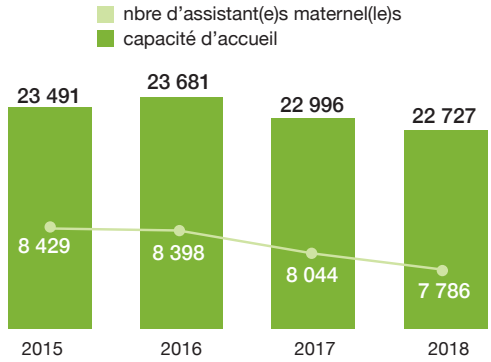

Source : Conseil départemental de la Haute-Garonne - PMI

Si l'offre en modes d'accueil formels continue de progresser, la baisse du nombre d'enfants couverts par une prestation versée en cas de recours à un(e) assistant(e) maternel(le) se poursuit.

Fin 2017, selon les données issues de la Cnaf, 736 800 familles ont perçu un complément de libre choix de mode de garde (CMG), prestation ouverte aux familles ayant au moins un enfant de moins de 6 ans, pour le recours à un(e) assistant(e) maternel(le). Après avoir connu une forte croissance depuis sa création, le nombre de familles bénéficiaires du CMG ne cesse de diminuer depuis 2012. Ainsi, entre 2012 et 2017, le nombre de familles bénéficiaires du CMG assistant(e) maternel(le) diminue de 5,5 %, soit environ 43 000 bénéficiaires en moins sur cette période.

Source : L'accueil du jeune enfant en 2017, rapport 2018 de l'Observatoire national de la petite enfance : Onape

Un vieillissement des assistant(e)s maternel(le)s

L'offre d'accueil proposée par les assistant(e)s maternel(le)s est confrontée à un défi majeur, celui du renouvellement de la population des assistant(e)s maternel(le)s. Une problématique qui s'inscrit dans un contexte de vieillissement continu des salariées de cette profession, non compensé par un volume équivalent de nouveaux entrants. L'Observatoire des emplois de la famille de la FEPEM estime à près de 2 900 assistant(e)s maternel(le)s qui pourraient partir à la retraite à l'horizon 2030 en Haute-Garonne (en tenant compte de l'âge légal de départ de 62 ans). C'est près de la moitié des effectifs d'assistant(e)s maternel(le)s qui seront donc à renouveler pour conserver le niveau d'accueil actuel en Haute-Garonne.

Source : Le Baromètre des emplois de la famille n°24 publié en juin 2018 par la Fédération des Particuliers Employeurs de France : FEPEM

Depuis 2010, les assistant(e)s maternel(le)s ont la possibilité de se regrouper dans une Maison d'Assistantes Maternelles (Mam). En 2018, **116 Mam** sont agréées par le Conseil départemental de la Haute-Garonne, soit une évolution de 49% depuis 2016. Elles ont une capacité de **1126 places**.

Évolution du nombre de MAM depuis 2010

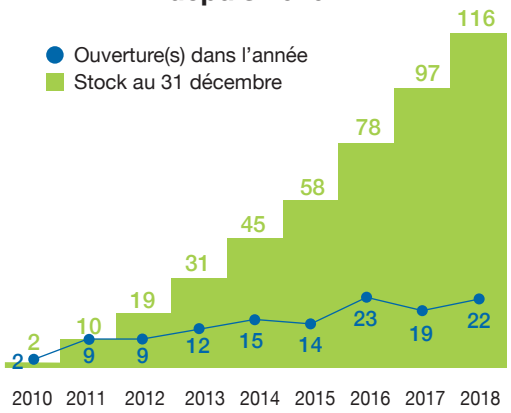

Source : Conseil départemental de la Haute-Garonne - PMI

Stabilisation du recours à un mode d'accueil individuel

En 2018, en Haute-Garonne, **13 249 enfants de moins de 3 ans** bénéficient d'une aide à l'accueil individuel (soit 30%) ce qui en fait le principal mode d'accueil du département.

Le CMG « assistant(e)s maternel(le)s » est le plus souvent mobilisé par les parents : il représente 89% des prestations de CMG versées aux parents d'enfants de moins de 3 ans.

La garde à domicile via une structure prestataire concerne davantage les 3-5 ans.

En 2018, **3 492 enfants de moins de 3 ans ont bénéficié de la Prestation Partagée d'Education de l'Enfant (PreParE)** à taux plein ou du CLCA « complément libre choix d'activité » à taux plein. Soit 8% du total des enfants de moins de 3 ans (43 974).

13 249
enfants de
- de 3 ans

Nombre d'enfants de moins de 3 ans bénéficiaires du CMG

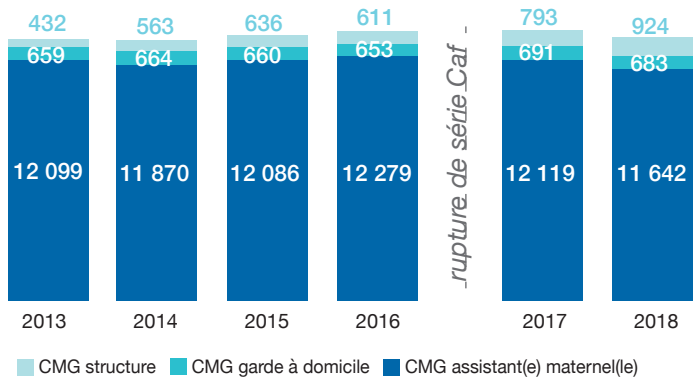

Source : Caf de la Haute-Garonne - BCA

Les relais assistants maternels

Les Relais assistants maternels (Ram) informent les parents sur la recherche du mode d'accueil, le rôle d'employeur et la relation avec l'assistant(e) maternel(le) dans le cadre de l'accueil de l'enfant. Les 83 Ram du département sont animés par **96 responsables,** représentant **76 ETP d'animation** et 79,2 assistant(e)s maternel(le)s pour 1 ETP en 2018. Pour accompagner les responsables de Ram sur l'ensemble de leurs missions, la Caf de la Haute-Garonne coordonne le réseau Ram31 en leur proposant un parcours de formation et des outils informatifs.

Couverture territoriale des Ram sur la Haute-Garonne

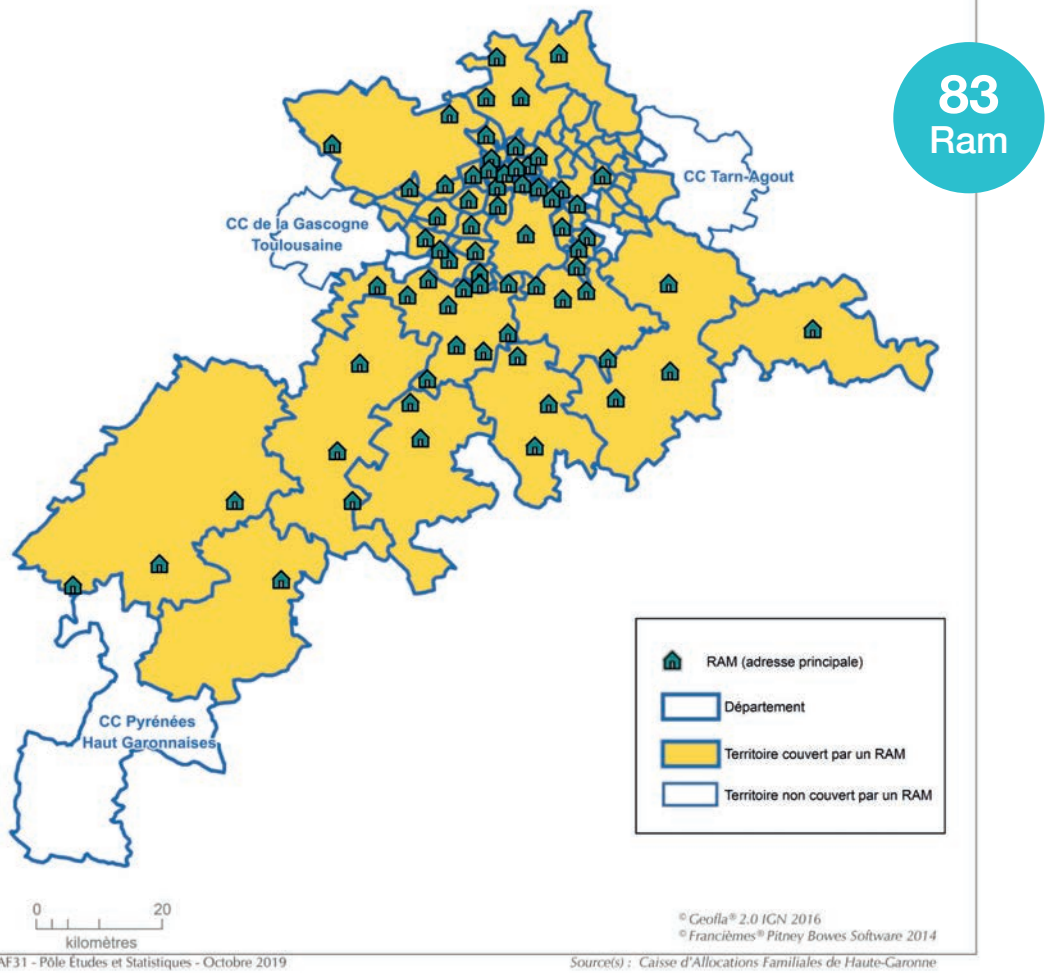

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - Octobre 2019

Source(s) : Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne

Deux tiers des assistant(e)s maternel(le)s fréquentent régulièrement un RAM.

Pour les autres, il est moins aisé d'accéder au service du RAM et il est parfois difficile de se déplacer tout en respectant le rythme de chaque enfant accueilli. Pour les parents, le principal intérêt du RAM réside dans les activités proposées à leurs enfants, puis dans les échanges entre assistant(e)s maternel(le)s et, enfin, dans le soutien professionnel du responsable de RAM. Des études nationales indiquent que sa fréquentation peut être un critère important, l'assistant(e) maternel(le) fréquentant régulièrement le RAM étant perçue comme professionnel(le) et proposant le mode d'accueil idéal, en alliant accueil individuel et temps collectifs de socialisation de l'enfant.

Source : Observatoire du Schéma Départemental des Services aux Familles - étude sur l'accueil individuel des jeunes enfants en Haute-Garonne - 2018.

En 2018, l'offre d'accueil collectif et individuel du département se concentre sur les communes de Toulouse Métropole, Le Muretain Agglo et le Sicoval.
L'offre d'accueil individuel, bien que majoritaire, fléchit légèrement alors que l'offre d'accueil collectif poursuit sa hausse.

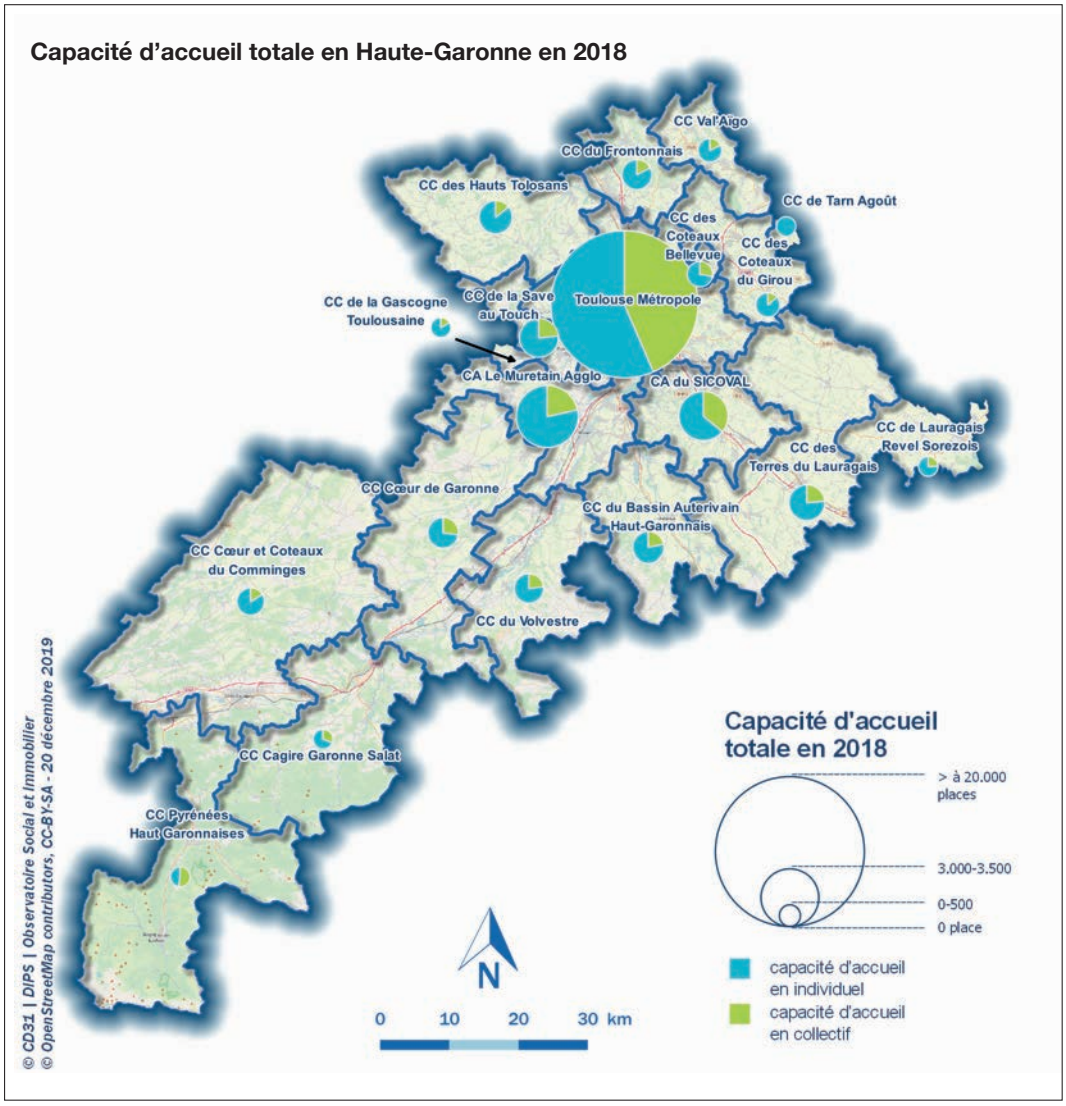

→ LE SOUTIEN DE LA PARENTALITÉ

La politique de soutien de la parentalité vise à répondre aux préoccupations des parents relatives à l'arrivée du premier ou d'un nouvel enfant, à sa scolarité, à sa santé, à son équilibre et son développement et aux difficultés relationnelles rencontrées à certaines périodes charnières. En valorisant les parents dans leur rôle, elle contribue à prévenir et accompagner les risques pouvant peser sur les relations intrafamiliales (séparation, relations conflictuelles parents/ados, etc.).
L'offre est notamment portée par des communes, intercommunalités et des associations.

La Caf témoigne d'un engagement important dans ce domaine, qui se concrétise par le cofinancement qu'elle apporte aux dispositifs dédiés. En 2018, **l'offre départementale se compose de 80 structures** appartenant au Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap), 20 Lieux d'accueil enfants parents (Laep), 90 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), 5 structures de Médiation familiale, 3 Espaces de rencontre, 52 centres sociaux et 10 espaces vie sociale.

L'enjeu pour 2020 sera de poursuivre le maillage territorial des offres et de renforcer leur visibilité :

> La priorité en termes de développement sera ainsi donnée aux actions répondant à des évènements pouvant fragiliser la vie familiale :
- Accompagner les parents à l'arrivée de l'enfant ;
- Soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, notamment les adolescents ;
- Accompagner et prévenir les ruptures familiales.

> Les intercommunalités n'étant pas couvertes par au moins un panier de service parentalité (Laep, Clas et Reaap) seront considérées comme prioritaires.

> La visibilité de ses dispositifs est aujourd'hui rendue possible grâce au site internet **parents31.fr**. Ce site s'adresse aux familles de la Haute-Garonne. Il a été conçu par les signataires du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) et porté par les institutions publiques : l'Etat, via la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne (Caf), qui en assure l'animation et le financement.

Les dispositifs de soutien de la parentalité en Haute-Garonne en 2019

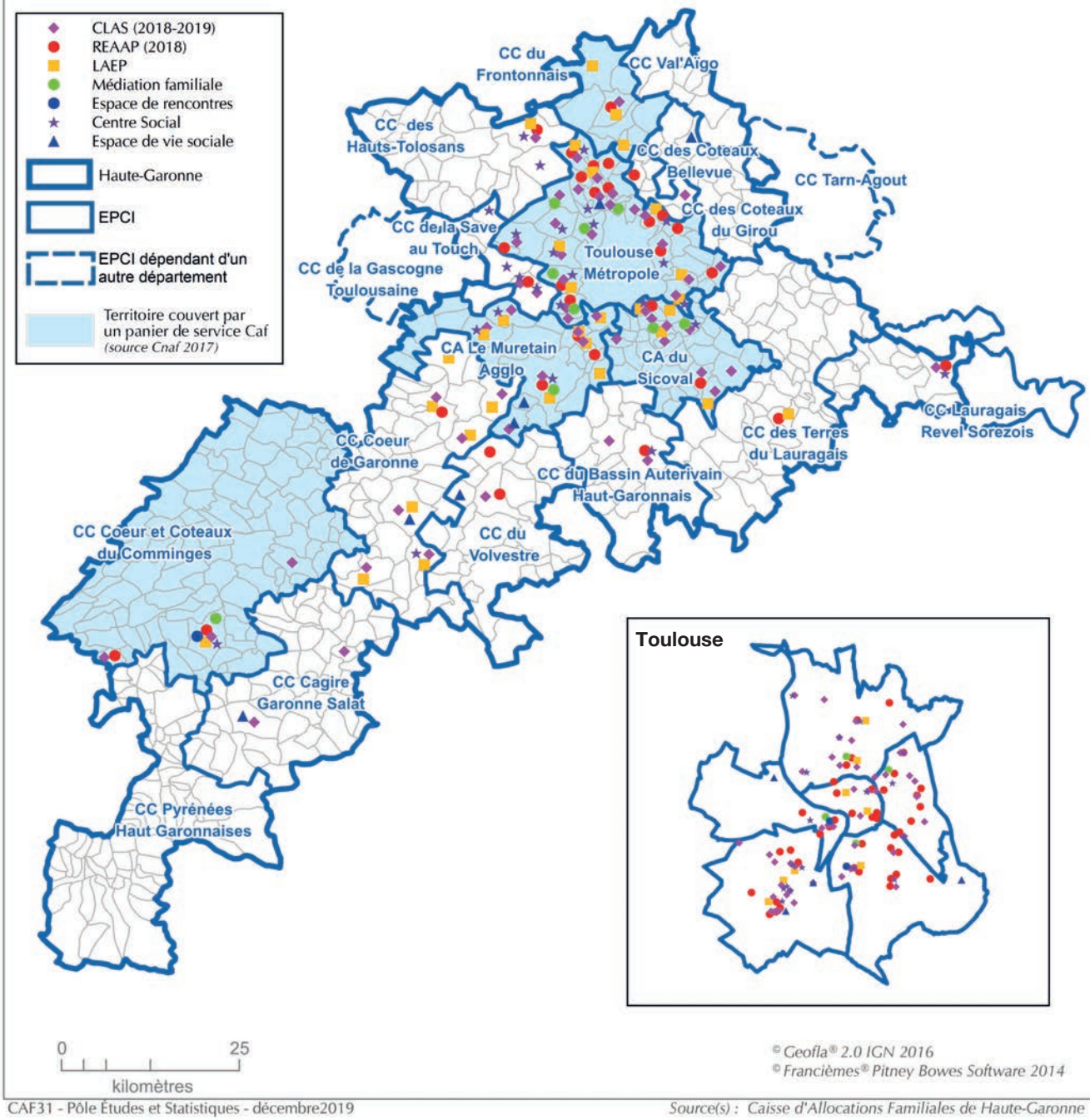

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - décembre2019

Source(s) : Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne

Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

Le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement de la Parentalité a pour but de mettre à disposition des parents des services et moyens afin de les soutenir dans leur fonction éducative, en les confortant dans leur rôle et leurs compétences parentales.

En 2018, le Reaap regroupe **80 structures** financées par le Fonds National Parentalité (FNP), soit 17 de plus qu'en 2016. Ces structures sont constituées de parents animateurs, de bénévoles, de salariés d'associations, de collectivités et de partenaires institutionnels.
Les données ci-dessous sont issues du questionnaire national d'activité du Reaap auquel 71 structures ont répondu.
Au total, **529 animateurs** rémunérés et **485 bénévoles** sont intervenus.
Les actions parents/enfants et les groupes de parents (groupe d'expression, groupe de parole et groupe de réflexion) restent majoritaires.
47 059 participants aux actions en 2018, soit une évolution de 39% par rapport à 2016.

9,3% des familles ont eu recours à une **action Reaap,** financée par le FNP, soit **15 828 familles** en 2018 sur un nombre de familles global de 169 979. Ce taux était de 7,4% en 2016, soit une augmentation de 1,9 point.

Le nombre de structures répondant au questionnaire est en progression de 34% par rapport à 2016 et le nombre d'actions déclarées est en augmentation de 45 %. Elles se répartissent sur 13 EPCI qui totalisent 94% des familles avec enfant(s) de moins de 18 ans.

La valorisation des actions de soutien de la parentalité portées par les acteurs non financés dans le cadre du FNP est recherchée pour élargir le périmètre du réseau départemental.

Nombre de familles différentes touchées par des actions financées au titre de Reaap et taux de couverture Reaap 2018

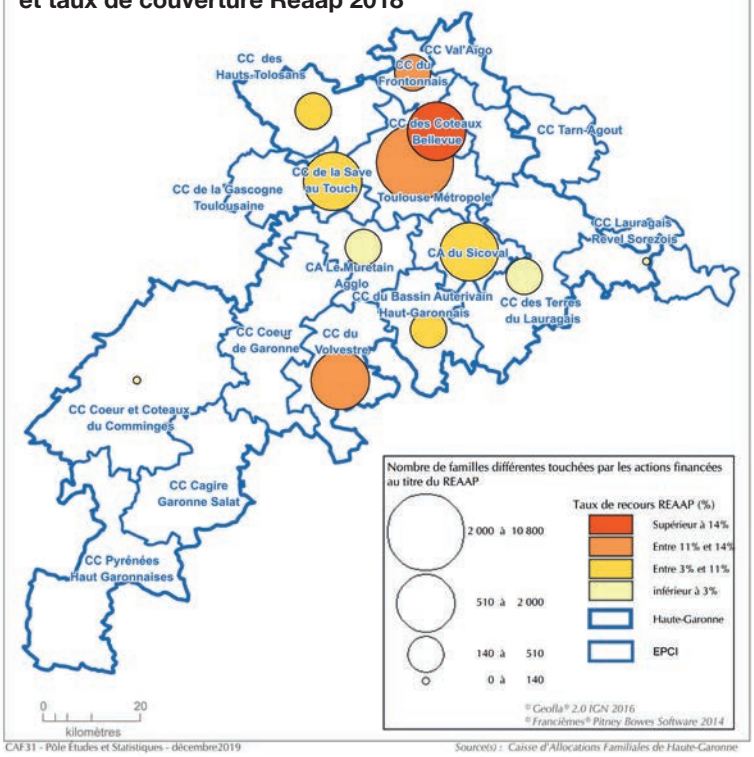

15 828 familles différentes

Évolution de la nature des actions 2014-2018

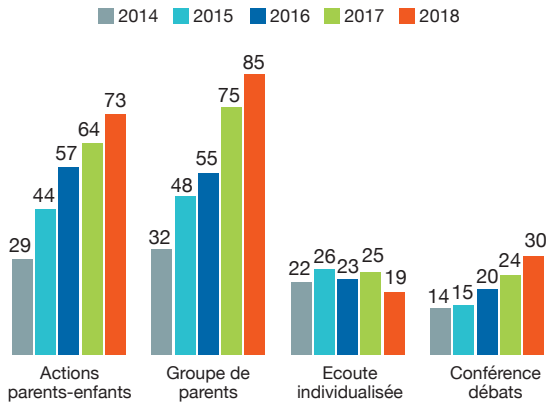

Source : Caf de la Haute-Garonne

Lieu d'accueil enfants parents (Laep)

Les Lieux d'Accueil Enfants Parents visent à conforter la relation parent-enfant en valorisant les compétences des parents, favoriser l'éveil et la socialisation de l'enfant et rompre l'isolement social des parents.

20 Laep se répartissent sur le territoire, ils sont principalement situés sur la moitié nord du département. Le taux de couverture des enfants de moins de 6 ans passe pour un Laep de 4 730 enfants en 2016 à **4 811 enfants** en 2018.
En 2018, **5 973 enfants différents** ont été accueillis dans les Laep du département représentant **2 710 familles différentes.**

En 2019, 2 Laep viennent compléter l'offre départementale.

LAEP et répartition des enfants de moins de 6 ans en Haute-Garonne en 2019

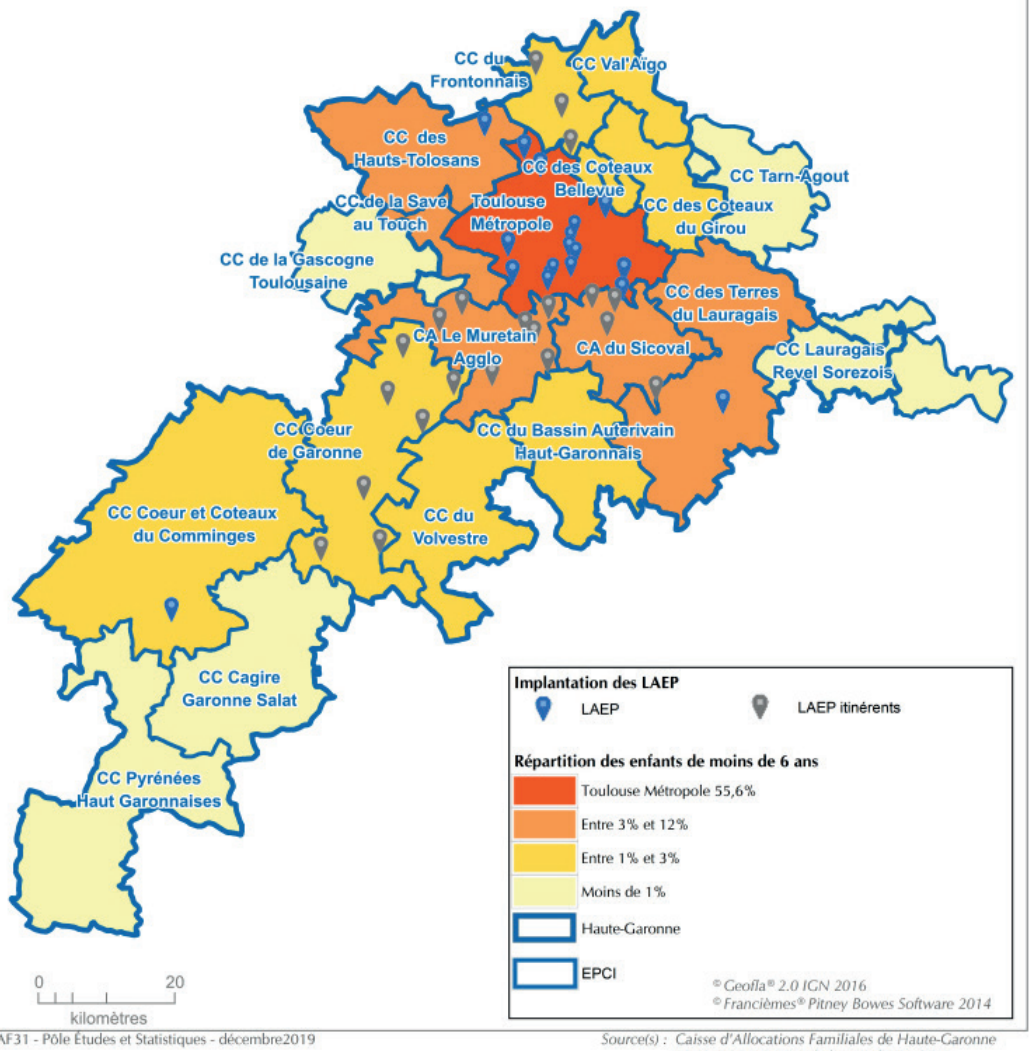

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - décembre2019

Source(s) : Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne
Insee: recensement de la population 2016

Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité est un dispositif d'aide à la scolarité en direction des enfants scolarisés jusqu'au lycée et de leurs parents.
Il propose, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources complémentaires pour les élèves, par des actions centrées sur l'accompagnement au travail scolaire, des apports culturels et un accompagnement adapté des parents. Il facilite les relations famille/école.

A la rentrée 2018 dans les secteurs public et privé, le nombre d'enfants scolarisés en classe élémentaire est de 82 731 enfants en Haute-Garonne. Dans le 2nd degré, 115 993 jeunes sont scolarisés en collège ou lycée *(Dossier de Presse Rentrée scolaire 2018 en Haute-Garonne).*
En 2018 :

> Dans le 1er degré, **3 121 enfants âgés de 6 à 11 ans** ont été accompagnés dans le cadre du Clas, soit 3,8 % des enfants scolarisés en école élémentaire ;

> Dans le 2nd degré, **2 737 jeunes âgés de 12 à 17 ans** sont inscrits dans un Clas, soit 2,4 % de ces jeunes.

En Haute-Garonne, depuis 2016, **le taux de recours global au Clas est de 3 %** des jeunes scolarisés du CP à la terminale. Il atteint 3,8% en élémentaire.

Nombre d'actions Clas pour l'année scolaire 2018-2019 en Haute-Garonne

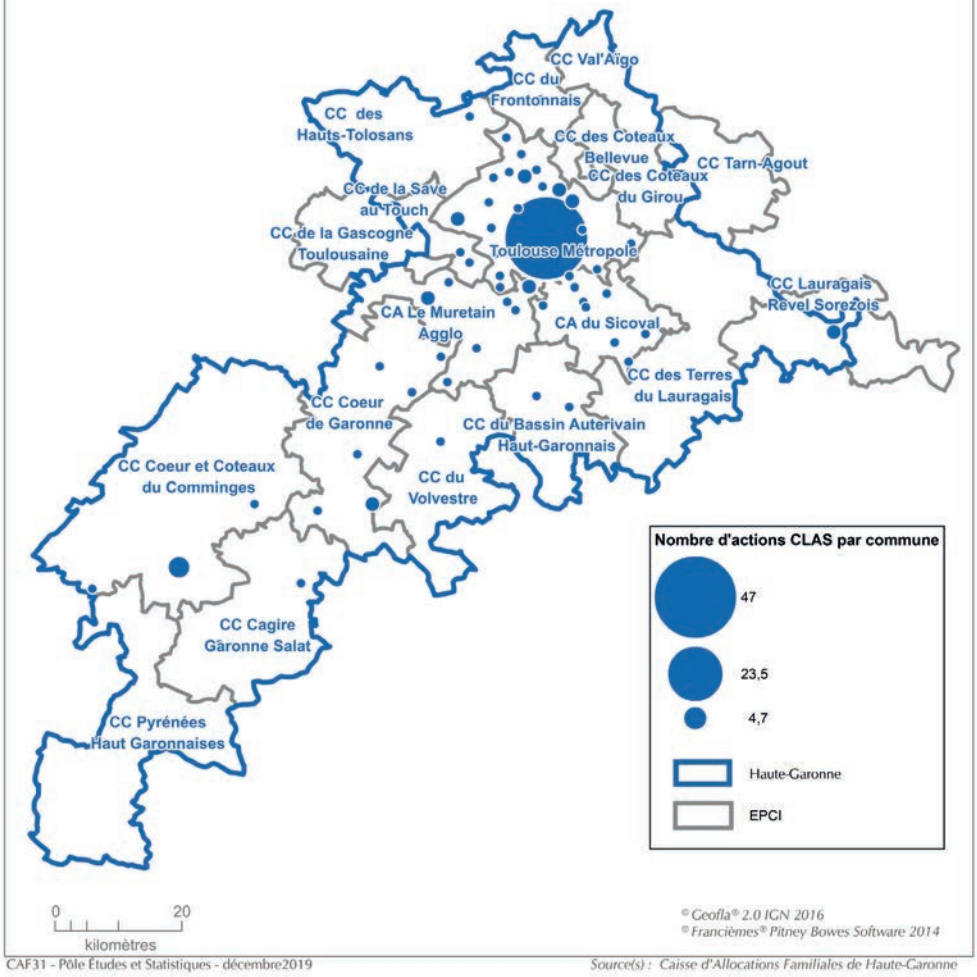

CAF31 - Pôle Études et Statistiques - décembre2019 Source(s) : Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne

Médiation familiale

La médiation familiale vise à rétablir la communication pour toute situation de conflit dans laquelle le lien familial est fragilisé. Elle permet de prendre en considération de manière concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants. Elle offre aux parents un cadre pour construire un exercice conjoint de l'autorité parentale sur un principe de coparentalité.

(Les données qui suivent portent sur les 5 services recevant la Prestation de service Caf et répondant au questionnaire national de remontées d'activité de médiation familiale Cnaf).

En 2018, **5 services de médiation familiale** ont fonctionné pour un total de **7 ETP**. Ces services accueillent le public sur des temps de permanences dans 10 communes du département.
Par ailleurs, les services animent en alternance des permanences d'information aux Tribunaux de Grande Instance de Toulouse et de Saint-Gaudens.

Sur l'année 2018, **469 mesures de médiation familiale** (médiations terminées et médiations en cours) ont été réalisées. Elles ont représenté 1 077 séances de médiation familiale.
En 2018, **le taux de recours à la médiation familiale** en Haute-Garonne est de **5,8 %**, soit 387 mesures terminées pour 6 618 nouvelles affaires soumises au Juge aux affaires familiales (Jaf).

469
mesures de médiation familiales

1 077
de séances de médiation familiale

Les nouvelles affaires soumises au Jaf permettent de définir le public potentiel de la médiation familiale. Ce chiffre ne couvre cependant pas toutes les séparations, puisque le Jaf n'a pas connaissance de toutes les situations. Il englobe par ailleurs des affaires qui ne relèvent pas de la médiation familiale.

Espaces de rencontre

L'espace de rencontre est un lieu neutre et autonome permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers.
Il contribue au maintien voire à la restauration des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, y compris dans les situations les plus conflictuelles.

En 2018, près de **2 050 droits de visites** ont été exercés dans le cadre des dispositifs Espaces de rencontre, soit une augmentation de 90% depuis 2016.
Ces droits de visites ont été organisés au profit de 331 familles et 456 enfants sur 3 structures.

Les structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS)

En 2018, **52 centres sociaux** sont implantés sur le département, dont 16 sur la ville de Toulouse. La quasi-totalité de ces centres sociaux développe une présence forte auprès des familles par le biais d'un projet spécifique : le projet « Familles ».
Par ailleurs, les **10 espaces de vie sociale** du département ont développé un axe lié à l'accompagnement des familles et au soutien de la parentalité.

En 2018, pour les 50 centres sociaux et les 10 espaces de vie sociale, ayant complété le questionnaire du Système d'échanges national des centres sociaux (Senacs), les activités déployées dans le cadre des projets Familles des centres sociaux ont touché :

> **2 888 enfants de 0 à 3 ans**, en lien étroit avec les parents ;
> **6 800 enfants de 4 à 10 ans**, dans le cadre d'activités parents-enfants et de soutien à la scolarité ;
> **1 703 jeunes de 11 à 17 ans**, le plus souvent dans le cadre d'activités sportives ou culturelles, d'un accompagnement de projet et d'organisation d'événements à l'échelle des territoires.

En 2019, 2 centres sociaux et 1 espace de vie sociale complètent cette offre de service.

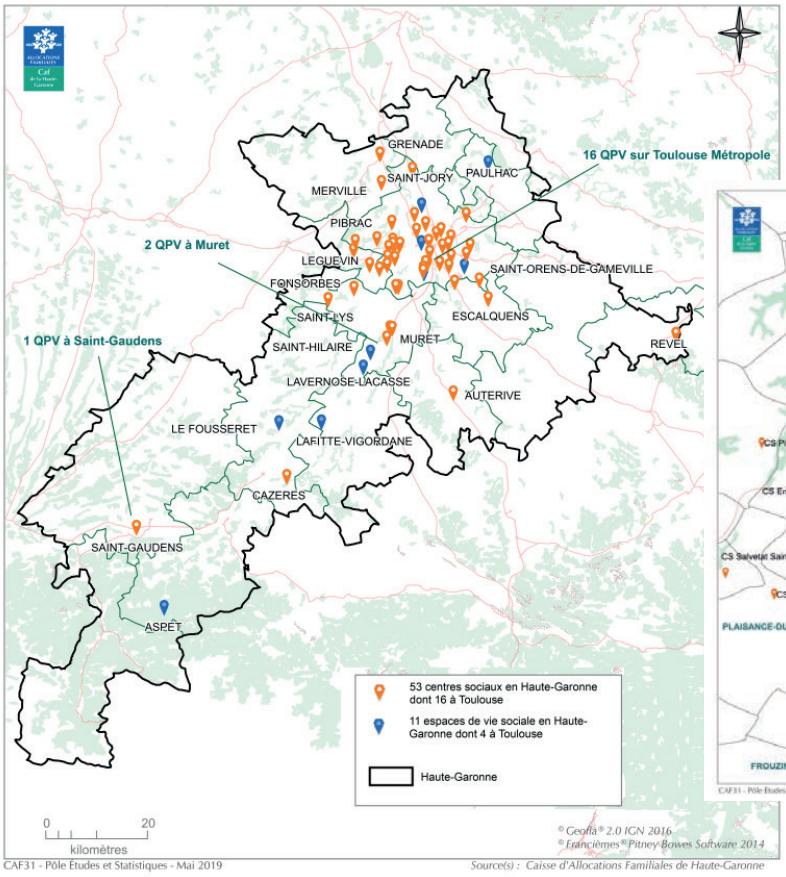

Haute-Garonne et Toulouse Métropole AVS et Quartiers Politique de la Ville au 1er janvier 2019

Glossaire

Famille allocataire : : une famille est constituée d'un parent ou d'un couple avec au moins un enfant à charge ayant un droit versable à au moins une prestation au titre du mois de décembre. Sont également incluses les familles ayant perçu une prestation versée en une seule fois au cours de l'année écoulée (ex ARS, prime de naissance).

Le droit versable signifie que le foyer allocataire remplit toutes les conditions pour être effectivement payé. En particulier ne sont pas inclus dans ce périmètre les bénéficiaires qui n'ont pas fourni l'intégralité de leurs pièces justificatives, ou ceux dont le montant de la prestation est inférieur au seuil de versement.

Les mono-parents : parent seul sans conjoint ou conjoint absent du foyer avec au moins un enfant à charge au sens de la législation familiale (enfant - naissance à moins de 25 ans - ouvrant droit à au moins une prestation).

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.

Le taux de natalité est le rapport du nombre de naissances vivantes de l'année à la population totale moyenne de l'année.

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Définition de bas revenus : Utilisé pour une approche monétaire de la précarité, le seuil de bas revenus est un seuil relatif déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie des bénéficiaires de prestations sociales. Il est égal à 60 % du revenu (disponible avant impôts) médian par unité de consommation de la « population d'allocataires de référence », soit à 1 071 euros mensuels par unité de consommation en 2018 en France métropolitaine. Les personnes en situation de précarité financière (ou « à bas revenus ») sont celles qui vivent dans un foyer allocataire de la Caf ou de la MSA dont les ressources sont inférieures au seuil de bas revenus.

Le taux de familles à bas revenus correspond au nombre de familles dont le Revenu Unitaire de Consommation (RUC) se situe sous le seuil de bas revenus, rapporté au nombre total de familles.

Les naissances : Les statistiques annuelles concernent les enfants nés vivants ainsi que les jugements déclaratifs de naissance. Le lieu retenu pour la naissance est le domicile de la mère et non pas le lieu de naissance.

Le taux de couverture : Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil «formels» pour 100 enfants de moins de 3 ans. Les modes d'accueil «formels» sont les assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s directement par des particuliers, salarié(e)s à domicile, accueil en Eaje (collectif, familial et parental, micro-crèches) et école maternelle.

Le taux de recours Reaap : Calculé à partir des données issues de la campagne nationale des données d'activités Reaap 2016 : Nombre total de familles différentes touchées par les Reaap / Nombre total de familles ayant un enfant de moins de 18 ans dans le département.

Le taux de recours Clas : Nombre d'élèves bénéficiaires d'une action Clas / nombre d'enfants scolarisés entre 6 et 17 ans.

L'Observatoire

Schéma Départemental des Services aux Familles

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de la Haute-Garonne

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Mdaf 31

les SERVICES aux FAMILLES
Schéma départemental de la Haute-Garonne

Conception communication Caf Haute-Garonne/FS - Crédit photo Fotolia©MonkeyBusiness - Edition Imprimerie Caf - Edition Juin 2020

IMPRIM'VERT®